

AUDIENCE DEMINAGE

Le 06 mai 2019, une délégation de SYNERGIE-OFFICIERS, composée de Frédéric BISANCON Secrétaire National, Marc VIERGE et Enrico MARAIS délégués nationaux au déminage, a été reçue en audience, par Madame la Sous-Directrice des Moyens Nationaux, assistée du chef du GID et de son adjoint, durant laquelle les sujets ci-dessous ont été évoqués.



NOMENCLATURE DES POSTES

La nomenclature est basée sur un effectif de 54 officiers comprenant le management des centres de déminage et les postes en centrale répartis dans les diverses divisions (renseignement, formation ...)

Le projet de nomenclature, dans le cadre du travail engagé dans chaque direction est en cours, avec notamment un travail sur le niveau des centres forts.

Au vu de la pyramide des âges, le GID se dirige vers un déficit en officier avec les départs programmés de la génération 70/2 dans les toutes prochaines années.

Nous alertons la direction depuis longtemps sur ce sujet. Les ouvertures l'an dernier du poste d'adjoint GID puis celle cette année d'un poste N3 sur le mouvement général de mutation de l'année 2019 sont un premier frémissement d'une politique d'anticipation nécessaire. La modification de l'arrêté de 2005, en cours, fixe par ailleurs le contour du parcours professionnel du personnel officier recruté en externe.

Nous attendons également avec intérêt le résultat du concours interne pour lequel quatre démineurs du CEA ont candidaté et nous espérons leur réussite car ces derniers possèdent déjà la culture technique de notre métier de démineur et la connaissance du service.

ECHELON EXCEPTIONNEL DE CAPITAINE

Suite à la possibilité de candidater pour l'échelon exceptionnel de capitaine sans l'obligation de partir à la retraite nombre de dossiers sont remontés.

Nous travaillerons pour que dès cette CAP le maximum de candidats à la DGSCGC ait satisfaction.

GESTION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

Une note a été récemment envoyée dans les centres de déminage afin d'assumer la gestion des heures supplémentaires de tous les personnels.

Nous avons fait remarquer que la grande partie des heures supplémentaires cumulées n'étaient pas le fait de l'activité opérationnelles des centres, mais de l'emploi par la direction des démineurs sur les activités de formation et de manière moindre sur les missions extérieures. Pour nombre de ces convocations les centres de déminage se doivent de répondre positivement afin que la continuité de la formation soit assurée.

D'une manière générale les centres résorbent les HS suite à des permanences de WE. La direction doit en conséquence prendre en compte les HS des périodes de formation (les heures supplémentaires sont quantifiables pour un même stage) et les inclure dans le calendrier des formateurs.

La politique d'emploi sans compter conduit aujourd'hui à de longues situations d'intérim sur des postes de chef de centre avec les conséquences que l'on connaît.

INTERIM DE FONCTION DE COMMANDEMENT

L'intérim de la fonction de chef de centre de Nantes a montré quelques incohérences. Il n'est nullement question de stigmatiser un major adjoint au chef de centre qui remplit son rôle puisqu'il a été désigné pour cet intérim.

Nous nous sommes néanmoins insurgés sur le fait que la notation des officiers du centre ait été élaborée par ce dernier. Ce problème doit être anticipé par la direction générale : en cas

d'empêchement ou d'intérim trop long (récupération des repos en fin de carrière) **les notations des officiers doivent être gérées directement par le chef du GID ou son adjoint.**

ORGANISATION

D'une manière récurrente nous avons fait remonter comme les autres partenaires sociaux les problèmes vécus dans les centres concernant l'approvisionnement en matériel.

Nous souhaitons également que la dépense soit orientée en fonction du besoin spécifique des centres particulièrement pour les véhicules.

Nous dénonçons une absence suffisante de dialogue pour affiner le besoin spécifique des centres en matériel. Nombre de commandes n'ont reçu aucune réponse.

Nous faisons remarquer que **la gestion des crédits matériel, les commandes et la politique de renouvellement du matériel était concentrée sur les épaules d'une seule personne** qui ne peut répondre à l'ensemble de la tâche, sans compter les autres dossiers dont il a la charge (OIAC, EX ...).

La réponse à ce dysfonctionnement, maintes fois signalé, doit passer par une réorganisation initiée par la direction.

**FAUTE DE TEMPS CERTAINS DOSSIERS N'ONT PU ÊTRE ÉVOQUÉS,
NOTAMMENT LA NÉCESSITÉ DES RÉSERVISTES.
ILS LE LE SERONT LORS D'UNE PROCHAINE AUDIENCE.**

Le Bureau National

